

LES TYPES PRINCIPAUX DE DÉLINQUANTS JUVÉNILES

par Ernst SEELIG

*Professeur, Directeur des Instituts criminologiques de l'Université de Graz (Autriche)
et de l'Université de la Sarre.*

Beaucoup de publications pénales et criminologiques ont paru ces derniers temps sur les « criminels juvéniles » (en Allemagne occidentale, depuis le JGG de 1953, sur les « Heranwachsende » (mineurs de 18 à 21 ans) également). Elles insistent toutes sur l'importance qu'il y a à bien comprendre la personnalité juvénile ; mais nous ne savons pas encore grand'chose sur ce que sont en réalité ces jeunes soumis aux mesures d'un droit pénal moderne à eux destinés, par quel processus intérieur ils deviendront délinquants et quels sont les liens entre ce processus et les éléments fixes ou mobiles de leur intellect, de leur tempérament, de leur caractère et de leurs pulsions. Suivant en cela l'exemple anglo-saxon, le droit pénal de la plupart des Etats civilisés reconnaît depuis le début du siècle que les mineurs forment un type de criminels à part et les soumet à un traitement juridique spécial. On insiste, certes, sur le fait que l'enfant n'est pas un « petit adulte », mais un individu en plein développement ; on commet cependant l'erreur d'en parler comme d'une espèce homogène. Or, il y a parmi les individus qui deviennent criminels entre 14 et 18 ans autant de personnalités tout aussi différentes que parmi les adultes. La recherche scientifique en matière de criminologie a donc fait fausse route jusqu'à ces tout derniers temps. Semblables à LOMBROSO qui cherchait à reconnaître dans les pénitenciers les signes extérieurs « du » criminel (en réalité inexistant), les criminologues croyaient pou-

voir déterminer « le » jeune délinquant en examinant globalement les internés de pénitenciers *ad hoc* et en en tirant des moyennes. Ainsi procéda, par exemple, le plus grand des instituts de recherches américains, spécialisé dans l'étude de la délinquance juvénile. En effet, SHELDON et ELEANOR GLUCK¹ examinèrent avec le concours de psychologues, de psychiatres et de médecins, cinq cents jeunes gens condamnés déjà au moins trois fois. Ils les soumirent à plusieurs tests et à d'autres méthodes encore, puis ils comparèrent les chiffres *moyens* obtenus avec les résultats *moyens* de recherches parallèles sur cinq cents jeunes gens de même âge et de conditions sociales semblables mais n'ayant jusqu'alors pas manifesté de tendances criminelles. A première vue, des conclusions de ce genre sont séduisantes. Elles sont cependant toujours entachées de la même erreur : en effet, les moyennes obtenues ne sont déterminantes que là où les masses à comparer sont de structure homogène. Tel n'est pas le cas des mineurs. Il se peut donc que d'importantes découvertes faites dans de petits groupes se soient compensées réciproquement dans les moyennes et aient ainsi été perdues pour nous par cette méthode de statistique analytique. Un exemple : si l'on teste cent jeunes gens sur leur sensibilité affective avec des chiffres allant de 1 à 10 et que seuls 10 d'entre eux ont une sensibilité moyenne de 5 à 6 points, que, par

¹ *Unravelling Juvenile Delinquency*, New York 1950.

contre, 45 sujets déclarent une insensibilité affective de 1 et 45 autres une hyperexcitabilité affective de 10, le résultat moyen sera de 5,5, ce qui ne nous apprend absolument rien. Du cas donné, cependant, il ressort clairement que dans les cent sujets examinés, il y a deux catégories importantes: celle des insensibles et celle des hyperexcitables. Il pourrait être possible aussi que des qualités caractéristiques opposées soient également criminogènes, selon leur combinaison avec d'autres caractéristiques de la personnalité. Ces qualités, cependant, ne s'expriment pas dans le résultat moyen de tous les individus examinés. Lorsqu'on procède à des examens en série, il s'avère donc nécessaire, du point de vue de la méthode, de *diviser les sujets en catégories biologiques* avant d'en calculer les moyennes.

Telle est la méthode adoptée par le service de recherches crimino-biologique de l'Institut criminologique de l'Université de Graz — que je dirige — pour l'examen en série des jeunes internés du pénitencier pour hommes de Graz et à l'effet de déterminer avec exactitude les nombreuses espèces de personnalités que nous trouvons parmi eux. Nous procédons ainsi: nous distinguons tout d'abord des *sous-groupes qui, d'après notre expérience, reviennent constamment* et qui se caractérisent par certaines combinaisons de signes de la personnalité et des antécédents personnels. Ils constituent, de ce fait, un type idéal.

Remarquons d'emblée ceci: bien qu'il y ait une très nette différence entre les jeunes délinquants et les adultes, les premiers ne constituent pas des types propres à côté des types de criminels adultes et sans aucun rapport avec ceux-ci. Au contraire, on n'arrive à les comprendre, dans leurs particularités, que par *rapport aux types adultes*. L'adolescent est l'adulte de demain et les criminels adultes actuellement sont les jeunes d'hier. Je ne dis pas, remarquons-le, « les jeunes délinquants

d'hier », car il est précisément important pour nous de savoir si un criminel adulte a déjà fait fausse route dans sa jeunesse ou si il s'agit d'un cas de criminalité tardive. Il est d'autre part tout aussi essentiel, et même de la plus grande importance pour faire des pronostics pratiques, d'établir si le jeune délinquant d'aujourd'hui récidivera une fois adulte ou non. Les rapports entre les criminalités juvénile et adulte ont, de ce fait, également indiqué la voie à suivre à la science. Nous distinguons donc deux méthodes: la catamnèse des jeunes délinquants et l'investigation de la jeunesse du délinquant adulte.

Nous avons entrepris ces recherches en 1932¹; nous les avons poursuivies en 1938 par des examens de catamnèse²; en 1940, nous avons étudié un nombre de sujets beaucoup plus considérable en adoptant d'autres points de vue³; et depuis lors nous avons procédé à de constants contrôles⁴. Notre *typologie des jeunes délinquants* est basée sur les résultats de ces recherches. Elle est étroitement liée aux catégories principales de délinquants adultes, mais tient compte cependant de l'état d'âme particulier aux adolescents. Nous allons illustrer cette typologie par quelques exemples dans la mesure où un article de ce genre le permet. Disons simplement encore que cette connaissance acquise par l'expérience n'est pas seulement destinée à étayer notre savoir théorique; dans certains cas pratiques, elle permet au criminaliste d'inclure des adolescents dans le cercle restreint des individus soupçonnés, même s'il

¹ SEELIG: « Anlage, Persönlichkeit und Umwelt bei jugendlichen Schwerekriminalen Österreichs », dans *Mitteilungen der Kriminalbiologischen Gesellschaft* IV, p. 113 (Graz 1933.)

² « Aetiologie und Diagnostik der Jugendkriminalität », (Consultation), Congrès de criminologie de Rome, cahier N° 8 des *Beiträge zur Rechtserneuerung*, Berlin 1939.

³ SEELIG-WEINDLER: *Die Typen der Kriminellen*, Berlin 1949.

⁴ SEELIG: Au sujet de la valeur de la typologie criminologique pour l'examen des mineurs, voir: « Der Jugendliche im Lichte der Kriminalbiologie (*Mitteilungen der Kriminalbiologischen Gesellschaft* VI), Munich 1952.

ne semble pas y avoir de « motif » valable pour cela.

Partons donc des *principaux types de criminels adultes*, dont les études du service crimino-biologique de Graz ont constamment confirmé l'existence et qui se révèlent utiles pour un premier aperçu de la réalité :

1. Les délinquants professionnels, parce que réfractaires au travail,
2. Les délinquants en puissance, dont la faculté de résistance est faible,
3. Les délinquants violents, par agressivité,
4. Les délinquants par incontinence sexuelle,
5. Les délinquants qui agissent en état de crise,
6. Les délinquants à réactions primaires,
7. Les délinquants par conviction,
8. Les délinquants par indiscipline sociale.

Nous renvoyons le lecteur à nos publications précédentes pour plus de précisions ¹.

Les deux méthodes d'investigation dont nous avons parlé (dont l'une suit le jeune délinquant dans sa vie ultérieure et l'autre fouille le passé des délinquants adultes) nous enseignent que seule la *première* des catégories mentionnées montre une continuité de la forme juvénile à la forme adulte. Autrement dit : en règle générale, le *délinquant professionnel réfractaire au travail* commet des délits déjà dans sa jeunesse. On constate même souvent chez lui un comportement anti-social antérieur à la majorité pénale. Il commet, par exemple, des larcins à la maison, vagabonde, ment plus qu'un autre, etc., toutes choses qui n'apparaissent dans aucun casier judiciaire. Il y a également continuité de son genre de vie qui est et reste asocial.

Le praticien connaît trop bien cette jeunesse négligée parmi laquelle se recrutent les futurs criminels professionnels. Nous

employons l'expression « criminels professionnels » dans un sens large. Cette catégorie comprend aussi bien les délinquants actifs, les voleurs, escrocs, maîtres-chanteurs et autres, que les petits délinquants passifs tels que vagabonds et prostituées qui sont, en fait, incorrigibles, bref, tous ceux qui sont incapables de fournir un travail régulier et qui assurent leur existence par une forme de vie antisociale. Lorsque des jeunes ont tendance à mener ce genre de vie, nous parlons de *délinquants professionnels « latents »*. Ils ne commettent généralement aucun crime grave à ce moment-là, mais résistent à toute tentative d'éducation. Nous ne pouvons de ce fait rien prédire de bon pour leur avenir. Sans aucun doute, il y a eu de tout temps et partout parmi les jeunes délinquants des criminels professionnels latents. Ceci découle logiquement du fait que dans dix ou vingt ans — comme actuellement — il y aura en tous lieux des professionnels du crime dont les premières infractions remontent à leur jeunesse; mais ce n'est là qu'une toute *petite partie* ¹ de ceux dont les tribunaux de l'enfance s'occupent. Une des tâches essentielles du juge d'enfant est donc de reconnaître parmi les inculpés les délinquants professionnels latents. Pour cela il faudra soumettre le sujet à un examen crimino-biologique approfondi, car les professionnels latents ne se distinguent qu'à peine des autres par leurs actes extérieurs. Il s'agit donc de déterminer les caractéristiques de la personnalité (généralement innées) qui sont également celles des professionnels adultes. Ce sont d'une part les dispositions fonctionnelles de base de la paresse, soit inconstance, manque d'endurance et autres;

¹ L'existence de ce type parmi les jeunes délinquants a été dernièrement confirmée par FREY: *Der frühkriminelle Rückfallsverbrecher*, Bâle 1951. Il s'agit là vraisemblablement de ces 15 % dont la criminalité précoce est fondée sur des dispositions constitutionnelles et durablement enracinées (voir: « Der Jugendliche im Lichte der Kriminalbiologie », p. 37).

¹ SEELIG-WEINDLER: *Die Typen der Kriminellen*, Berlin 1949, et SEELIG: *Lehrbuch der Kriminologie*, 2^e éd., Graz et Nuremberg 1951, pp. 43 et s.

c'est d'autre part le manque total de sens des valeurs de morale sociale. Cette lacune se révèle souvent très tôt, par le manque de liens affectifs avec les parents, les frères et les sœurs; mais cette pauvreté de sentiment peut parfaitement être liée à une hypersensibilité du sentiment de sa propre valeur. C'est même souvent le cas. L'infériorité du génotype se manifeste rarement dans la criminalité des parents, plus souvent dans d'autres signes de dégénérescence (psychopathies, vie conjugale ébranlée, famille trop nombreuse). Voici un cas repéré en 1951:

Cas 1 (fig. 1): Ce garçon bien bâti a été déjà condamné une fois pour vol avec effraction dans un magasin; acte commis à 14 ans ½ suivant toutes les règles de l'art avec un

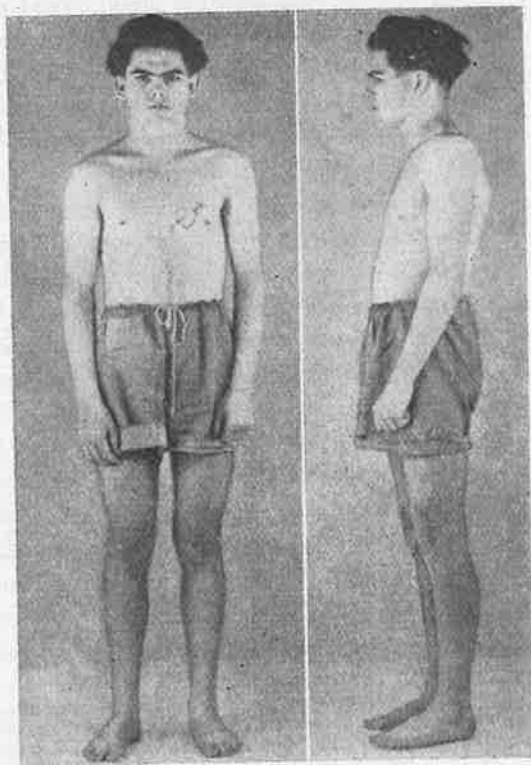


FIG. 1. — Criminel professionnel latent: réfractaire au travail, mais en bonne santé, qui, par la suite, récidivera.

camarade. (Les outils avaient été précédemment volés chez un serrurier.) Il fut condamné à trois mois et placé par le service d'éducation de l'Assistance comme aide-ouvrier dans une scierie, place qu'il abandonna au bout de quatre semaines. Avec deux autres individus il forma une bande qui exécuta avec une brutalité rare, de juillet à septembre, 12 effractions et actes de brigandage dans des fermes. L'expertise nous apprit, entre autres, que les parents de ce garçon avaient été mariés chacun plusieurs fois et avaient au total 17 enfants légitimes, dont 6 en commun. Le sujet avait déjà eu quelques ennuis à l'école pour menus larcins et absences; il avait dérobé quelques coupons de pain chez un boulanger, des friandises à la foire et de l'argent à la maison (qu'il avait d'ailleurs donné). Rôdant à 13 ans avec un camarade dans la campagne, il avait volé dans une ferme non gardée une montre et un porte-monnaie. Les tests psychologiques révélèrent une imagination pauvre et le manque absolu de liens affectifs familiaux ou érotiques. Ce garçon pouvait, par contre, entrer dans de violentes colères lorsqu'il se sentait atteint dans son moi. Malgré cela, il n'était pas antipathique à première vue, compte tenu de la franchise avec laquelle il livrait le vide de sa personnalité. Ayant atteint ses 18 ans dans un institut, il demanda de lui-même à être permuté dans un établissement pour adultes. Il portait déjà un tatouage à la poitrine.

A l'opposé des futurs professionnels du crime il y a, en bien plus grand nombre, des jeunes dont la délinquance est causée uniquement par les particularités de leur développement physique et psychique au moment de la puberté et dans les années qui la suivent. On peut donc les désigner du nom de *délinquants de croissance*¹. Le processus de matu-

¹ Dans le même sens EXNER: *Kriminologie*, Berlin 1949, p. 278. Cet auteur préfère (p. 216) l'expression plus restreinte de « délinquant de la puberté ».

ration physique et psychique peut être criminogène de trois manières :

1) Les pulsions érotiques par leur nouveauté et leur intensité particulière sont encore moins contrôlables à ce moment qu'à l'âge adulte. Ces pulsions peuvent être dirigées vers un but normal; elles peuvent aussi se manifester par des activités « perverses » étant donné les tendances instinctives inadéquates de la puberté. Ce sont les *jeunes délinquants par incontinence sexuelle*.

2) La puberté et la période qui la suit provoquent souvent une véritable *crise* de la vie psychique. Celle-ci est caractérisée par l'opposition entre la représentation idéale de désir et la réalité telle qu'elle est, par la nostalgie du sujet d'être compris par ses proches — chose que les jeunes ne croient plus pouvoir trouver auprès de leurs parents — par le sentiment de solitude qui en découle et par un début d'opposition à l'égard de la vie en général. L'adolescent ne voit pas d'issue à cette situation dans le cadre de l'ordre social. Pour lui, le problème ne pourra être résolu que par un acte délictueux. En outre ses réactions ne connaissent pas de limites parce que — trait caractéristique de l'époque de la puberté — il lui manque les registres émotifs intermédiaires. Même les crimes les plus graves, tels que brigandages ou assassinats ne l'arrêteront pas. Ce sont les *jeunes délinquants qui agissent en état de crise*.

3) Enfin, la puberté provoque souvent chez les uns ou chez les autres une tendance accrue aux réactions primaires: comportement affectif brusque, réactions explosives destinées à se débarrasser d'affects accumulés et actions résultant d'un court-circuit affectif qui élimine le contrôle que la personnalité globale opère normalement. Ce sont les *jeunes délinquants à réactions primaires*.

Dans ces trois sous-groupes de la criminalité

de croissance, l'élément criminogène est déterminé par la puberté et les années qui la suivent; il disparaît plus tard. Dans ces cas et malgré les crimes les plus graves, notre pronostic pour l'avenir est tout à fait favorable. Nous savons également, par expérience, que les individus dont le comportement sexuel était anormal dans leur jeunesse ne commettront pas de délits sexuels plus tard¹. Le cas des jeunes incendiaires est analogue. On doit, en général, les considérer comme des délinquants à réactions primaires.

Les exemples suivants concernent des délinquants de croissance:

Cas 2 et 3 (fig. 2 à 7): En 1922 deux anciens gymnasiens de 15 ans $\frac{1}{2}$ et 16 ans $\frac{1}{2}$ assassinèrent brutalement une vieille maîtresse de piano de 70 ans pour la voler. Ils s'étaient introduits chez elle comme apprentis-dentistes et lui avaient laissé entendre qu'ils lui procureraient une prothèse à des conditions très avantageuses. L'un d'eux fit semblant de vouloir prendre des empreintes et l'autre lui asséna un violent coup de massue sur la tête. L'instrument avait été préparé à cet effet. Puis, avec un couteau provenant de la cuisine de la vieille dame, les deux jeunes gens égorgèrent leur victime et lui enfoncèrent encore la lame dans le cœur. Ensuite ils cherchèrent des bijoux dans ses affaires. Lorsqu'ils furent arrêtés, le lendemain, dans la maison paternelle de l'un d'eux, ils étaient précisément en train de fondre l'or volé. L'un était le fils d'un fonctionnaire de la justice, l'autre fils d'un officier de la première guerre. On trouva chez eux des masques à emblème de tête de mort préparés en vue de leurs autres expéditions criminelles. Ils s'étaient également entraînés à tirer au flobert sur la tête d'un buste de plâtre. Le plus jeune qui

¹ Dans ce sens SILBEREISEN: *Die spätere Straffälligkeit jugendlicher Rechtsbrecher*, Leipzig 1940, p. 36 et s. et 39. FREY a fait des expériences analogues, loc. cit. p. 276.



FIG. 2. — Assassin de 15 ans $\frac{1}{2}$ (en 1922). Actuellement c'est un homme rangé.

subissait l'influence de l'aîné s'était fait remarquer depuis un certain temps déjà par quelques irrégularités. Vu ses piètres résultats scolaires, son père l'avait mis en apprentissage chez un dentiste. Il avait changé plusieurs fois de place et n'était pas rentré chez lui pendant la semaine précédant le crime. L'autre avait besoin d'argent pour émigrer selon ses projets. Ils firent l'un et l'autre des aveux devant le tribunal, chacun dénonçant l'autre comme



FIG. 3 — Assassin de 16 ans $\frac{1}{2}$ (complice du précédent), lui non plus ne récidivera pas



et les passions de l'adolescence se sont dissipées, l'homme mûr considère ses actes de jeunesse comme un étranger le ferait. La gravité de l'acte n'est donc pas un indice pour l'avenir. Quoique moins grave, le cas suivant, étudié en 1951, est de la même espèce. Nous n'y joi-

FIG. 4.
Photographie des lieux du crime.

gnons pas de cliché eu égard au bon pronostic fait pour ce jeune homme qui a été libéré en 1952.

Cas 4 : Un apprenti-serrurier de Vienne de 17 ans environ, chômeur depuis dix mois, organisa, avec un camarade, chômeur également, deux hold-up dans la rue. Ils réussirent à surprendre, par un brusque « haut-les-mains », un agent de police



FIG. 5. — La victime des deux adolescents sur la table d'autopsie : une maîtresse de piano de 70 ans.

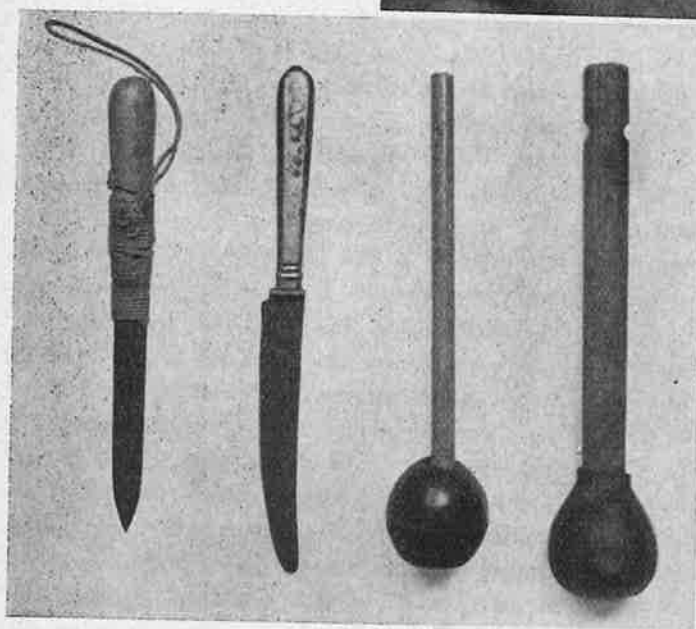
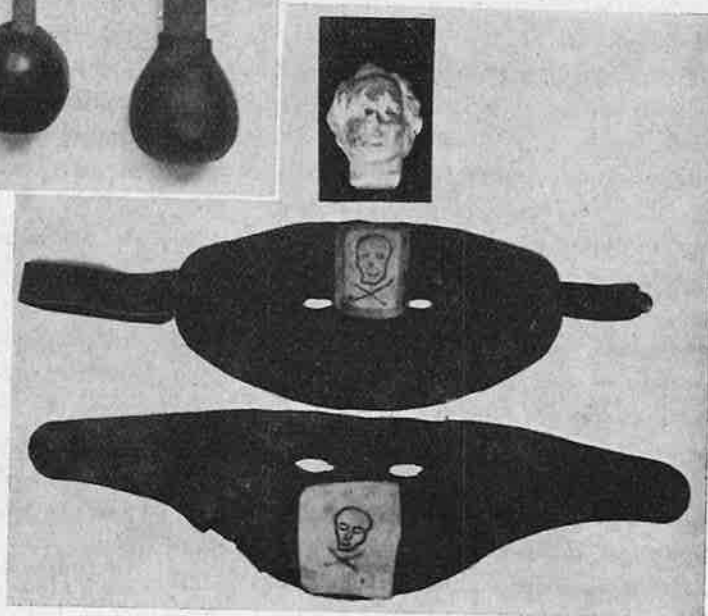


FIG. 6. — Instruments du crime.

tion. Ils n'avaient pu acheter qu'un seul pistolet et projetaient d'attaquer un très riche orfèvre de la Mariahilferstrasse. Ils n'auraient pas eu l'idée de voler l'argent nécessaire à l'achat de la deuxième arme, non : tous leurs

qui patrouillait seul et à lui arracher son pistolet. Il leur fallait, en effet, être armés tous deux pour mettre leurs grands projets de brigandage à execu-

FIG. 7.
Masques découverts chez les jeunes assassins ; en haut la tête d'un buste de Goethe qui leur a servi de cible pour leurs exercices de tir.



actes devaient être du genre « sportif ». Pour s'instruire, ils assistèrent à de nombreux films policiers et discutaient ferme après chaque représentation sur l'erreur ou le faux pas qui avait causé la perte du gangster et comment cette erreur pourrait être évitée. D'autre part le football les intéressait mais pas outre mesure. Quelques jours après avoir enfin acquis le deuxième pistolet, élément indispensable du grand coup, notre sujet obtint la place d'apprenti qu'il brigait depuis longtemps. Le travail étant intéressant, il ne pensa plus aux brigandages projetés et fut pendant 5 semaines un apprenti parfait, travailleur et de conduite exemplaire. Puis la police, qui l'avait par hasard identifié comme l'un des deux jeunes gens recherchés, l'arrêta à son lieu de travail. Son patron déclara vouloir le reprendre à son service dès la fin de son internement. Ce garçon était illégitime. Il avait été élevé par ses grands parents et leur était très attaché. C'était un enfant intelligent, un élève régulier et zélé, quoique ses succès scolaires eussent été variables. Pendant ses dernières années d'école, sa conduite fut irréprochable et son amour de la vérité patent.

Il ne s'agit là, en aucun cas, d'un réfractaire au travail ou d'un futur professionnel du crime, mais d'un délinquant de croissance. Son développement régulier jusqu'à la puberté, son abord agréable, sa grande fantaisie, phénomène typique de la puberté, qui se manifeste dans ses différents projets criminels, et, ensuite, sa joie au travail le montrent clairement. Cependant, ses actes (brigandage) ne se distinguent pas beaucoup de ceux de notre premier cas qui, lui, a une personnalité de structure tout à fait différente.

Nous avons déjà dit que notre diagnostic pour l'avenir des adolescents dont le contrôle sexuel est déficient et qui, de ce fait, commettent un délit sexuel, est aussi tout à fait

positif. Ceci indépendamment de la gravité de l'acte. Ce pronostic vaut donc aussi pour le meurtre pour motifs strictement sexuels. Il est, par conséquent, inconcevable que, refusant d'admettre ce fait, l'Allemagne nationale-socialiste fit décapiter des adolescents pour « meurtre sexuel » sur la base du par. 20 JGG de 1943, respectivement de l'Ordonnance de 1939 réglementant la protection contre les jeunes criminels auteurs de crimes graves. Voici, en bref, un cas de ce genre qui, d'ailleurs, ne nous a pas été soumis.

*Cas 5 (fig. 8)*¹: Dans la nuit de la Saint-Jean 1939, Franz Z., 16 ans $\frac{1}{2}$, tua, en revenant d'une fête d'enfants, aux abords de la ville, une fillette de 10 ans par un coup de couteau dans le cou. Il déclara, par la suite, avoir voulu voir les organes génitaux d'une grande fille. Il n'avait encore assisté qu'au bain d'une toute petite fille chez lui. En fait, le cadavre était mis à nu et la petite culotte avait été fendue. Jusqu'à 14 ans le développement caractériel du sujet ne donne lieu à aucun commentaire. Par contre, on relève dans son développement physiologique une grave maladie fébrile à l'âge de 2 ans, et un an plus tard des troubles de la vue et des mouvements. L'enfant fut alors soigné pour « méningite tuberculeuse ». Deux ans avant le meurtre relaté il eut, dans un moment de colère, un geste agressif contre la mère de sa patronne qu'il détestait; depuis lors, il quitta à plusieurs reprises et sans raison la maison paternelle. On le disait menteur et lui attribuait quelques larcins chez lui et à son lieu de travail. Il n'avait aucun contact avec ses contemporains. Au point de vue sexuel rien à dire, pas de rapports, au contraire, il semblait parfaitement indifférent. Sur la foi d'une expertise psychiatrique

¹ Cité par KÖGLER: « Über jugendliche Mörder », *Monatschrift f. Krim. Biol. und Strafrechtsw.*, 1941, p. 73.

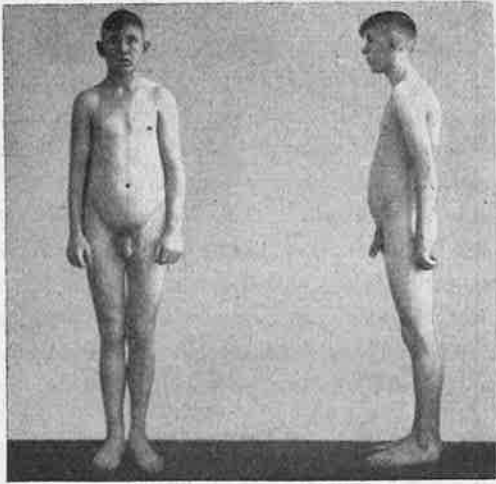


Fig. 8. — Assassin sexuel de 16 ans et demi.

constatant que Franz Z. était « par son développement intellectuel et moral assimilable à une personne de plus de 18 ans », il fut condamné à mort et exécuté le 23 avril 1940.

Ici aussi, nous sommes d'avis que même un assassinat aussi odieux ne permet pas de conclure au développement criminel ultérieur du sujet, parce qu'il est issu d'une tension déterminée par la puberté entre les pulsions sexuelles infantilement sous-développées, quant au fond, mais fonctionnellement exigeant déjà l'accomplissement d'un instinct sexuel impérieux. Ce garçon n'est donc pas assimilable à un sadique comme Kürten, p. ex. ¹. Ainsi la figure 8 montre

¹ Peter Kürten a commis son premier meurtre sexuel (que l'on ignore pendant longtemps) à trente ans. Il n'a commis aucun délit sexuel dans sa jeunesse. Les délinquants sexuels (purs) adultes sont presque tous des délinquants tardifs. Voir SEELIG: *Lehrbuch der Kriminologie*, p. 93.

un corps infantilement *sous-développé* pour un garçon de 16 ans: Le système pileux de la poitrine manque totalement, celui du pubis est minime et le cartilage thyroïdéen ne ressort pas. Par contre les organes génitaux sont très développés. Un tel déséquilibre de développement psycho-physiologique peut être à l'origine de crimes majeurs ¹, l'expérience nous l'a appris. Lorsque le sujet atteint sa complète maturité, ce déséquilibre disparaît et, avec lui, la périculosité du sujet. Celui-ci rentre souvent dans la communauté sans causer le moindre trouble.

La situation est sensiblement la même pour les jeunes délinquants à réactions primaires, troisième sous-groupe de la délinquance de croissance. Les trois jeunes incendiaires dont nous allons exposer les cas n'ont pas récidivé après avoir été libérés sous condition.

Cas 6 (fig. 9): Ce fils de paysan de 16 ans $\frac{3}{4}$ à développement tardif, fut élevé jusqu'à l'âge de 12 ans sur le domaine de ses grands-parents maternels, puis sur le domaine

¹ Voir ERNE MAIER: « Der körperliche Reifungszustand bei 1200 minderjährigen männlichen Strafgefangenen », *Monatsschrift für Kriminal- und Strafrechtsreform* 1954, p. 34.



FIG. 9. — Incendiaire de 16 ans trois quarts par mal du pays.

de son père naturel. Il fut bien soigné et surveillé à la maison. C'était un élève droit, ouvert, et ne donnant lieu à aucune remarque. Deux jours avant le crime, il débuta dans sa première place chez un paysan. Contrairement à ce que l'on lui avait dit (il aurait à conduire les chevaux), on lui fit faire l'après-midi des travaux ménagers. Furieux, notre jeune garçon mit le feu aux stocks de paille. A peine le feu avait-il pris qu'il regretta son geste et travailla avec acharnement à combattre l'incendie. Ses caractéristiques étaient les suivantes: intelligence moyenne, manque de fantaisie (d'autres moyens de résoudre ce conflit ne lui vinrent pas à l'esprit), tendance infantile à l'opposition, labilité affective due à la puberté, tendance aux réactions primaires.

Cas 7 (fig. 10): Ce garçon de 14 ans $\frac{1}{2}$, fils d'un ouvrier d'usine était depuis l'âge de 12 ans valet d'écurie chez des paysans. Le milieu éducatif était bon chez ses parents. Comme enfant déjà il avait des angoisses et ne suivait que très mal l'école. A 14 ans sa place ne lui plaisait plus, son père le transféra, à sa demande, chez un autre paysan. Peu après il voulut aussi quitter cette place, sans



FIG. 10. — Incendiaire de 14 ans et demi par mal du pays.

motif défini, mais ses parents s'y opposèrent, car la place était bonne. Un dimanche après-midi, étant seul, il se dit que s'il mettait le feu à la maison, il serait obligé de s'en aller. Là-dessus il alluma un tas de paille. Il eut cependant pitié du bétail et le sortit vite de l'étable avec l'aide d'une servante. L'affaire ne fut éclaircie que beaucoup plus tard et notre garçon resta encore 6 mois chez le même paysan. C'était un retardé intellectuel, un peu débile et hystéroïde, renfermé et évoquant avec lacunes. Il était instable, ses réactions avaient des tendances primaires; il avait de la peine à s'adapter, à admettre ses torts et en outre manquait, défaut infantile, de tout sens social.

Cas 8 (fig. 11): Voici un fils de paysans de 15 ans $\frac{1}{2}$ élevé jusqu'à sa 14^{me} année sur le domaine assez étendu de ses parents. Il était le plus jeune de 9 enfants dont 7 précédés. Son père avait, à sa naissance, 55 ans; il buvait passablement, mais malgré cela le ménage était bon. Le fils allait régulièrement à l'école mais avait de la peine à suivre. Après la période scolaire, il entra en service chez un paysan et y fut très heureux. Il n'avait pas le mal du pays. La moitié de son salaire lui était remise, mais il aurait été incapable de dire à quoi il l'employait. Un dimanche après-midi, ne sachant que faire, il imagina de mettre le feu à la réserve de foin du paysan voisin, mais le feu ne prit pas. Huit jours plus tard il récidiva chez un autre paysan. Le feu fut rapidement maîtrisé. Le lendemain déjà notre gars en alluma un autre chez un troisième

paysan. Cette fois-ci, ce fut un « bel incendie ». Inassouvi, il continua ses méfaits et alluma ainsi huit incendies dont un chez ses parents et un autre chez son patron. C'était un individu de petite taille, au psychisme infantile, chez lequel la vie intellectuelle et affective était inexistante: un cas limite de faiblesse d'esprit. L'étouffement de ses sentiments provoqua chez lui une avidité d'excitation qui, finalement, se manifesta sous la forme de pyromanie.

Les deux premiers de nos jeunes incendiaires sont des exemples typiques de « jeunes délinquants par nostalgie »¹, le troisième a des réactions primaires d'un autre genre. L'état de tension affectif qui consiste à vouloir voir du feu peut parfaitement se déclencher au moment de la puberté. Dans le cas présent, cette tension conjuguée avec un fond de débilité fut la cause de ces incendies, le sujet ne pouvant plus envisager les conséquences économiques de ses actes. C'est un phénomène connu que l'on désigne du terme peu heureux de « pyromanie ». Dans certains cas, le côté sexuel de la sensation est encore plus accentué. Un garçon examiné par *Többen*, qui avait mis le feu à plusieurs reprises ne pouvait se masturber qu'à la lueur des flammes. Conditionnée par la puberté, cette tendance s'ameuise dans la mesure où l'évolution s'ac-

¹ Voir JASPERS: *Archiv für Kriminologie*, 35, p. 1; GROSS-SEELIG: *Handbuch der Kriminalistik*, Tome 1, p. 289 (avec d'autres références); SEELIG: *Lehrbuch der Kriminologie*, p. 16. Naturellement ces jeunes criminels par nostalgie ne se bornent pas uniquement à allumer des incendies. Ils peuvent commettre d'autres actes majeurs; ainsi cette petite bonne d'enfants de 14 ans qui essaya, dans le but de quitter sa place, d'étouffer l'enfant qui lui était confié (WILMANN: *Mscr. für Kriminalpsychologie*, 3, p. 160).



FIG. 11. — Pyromane débile mental de 15 ans et demi.

complit jusqu'à disparition complète, lorsque la vie sexuelle s'est intégrée harmonieusement dans la personnalité adulte. De ce fait notre pronostic, dans des cas de ce genre, est favorable.

Mais il y a encore un troisième groupe principal de jeunes délinquants où les choses sont moins claires. Ce sont les *jeunes délinquants en puissance dont la faculté de résistance est faible*. Contrairement aux criminels professionnels latents, ils n'ont pas l'air négligés et font généralement partie de la communauté sociale. Ce sont souvent des *travailleurs acharnés*, mais ils sont incapables de résister à la tentation de s'approprier le bien d'autrui lorsque l'occasion s'en présente, occasion généralement inhérente au métier qu'ils exercent. Nous savons que ce manque de discipline morale et sociale peut ne se manifester que très tard sous forme de délit. Ainsi certains individus commettent des abus de confiance dans leur métier à partir d'un âge plus avancé seulement. Nous avons eu, par exemple, l'occasion d'examiner deux hommes de 57 et de 41 ans, tous deux maires de communes rurales, mariés et jouissant d'une bonne réputation. L'un et l'autre s'étaient approprié

des biens appartenant à leur commune. En fouillant le passé de ces criminels tardifs, on ne trouve aucun indice de cette évolution. Par contre, d'après notre expérience 60% des jeunes délinquants de ce genre ne récidiveront pas plus tard. Il s'agit d'apprentis zélés qui rapportent des outils chez eux ou qui prennent quelque argent dans un tiroir non fermé pour aller au cinéma ou de jeunes bonnes très actives qui subtilisent à leur profit une paire de bas de nylon appartenant à leur patronne. La forme juvénile de ce type n'a donc pas de liens directs et constants avec sa forme adulte. Pour une partie seulement des jeunes gens de ce groupe, leur « malhonnêteté » est un attribut plus ou moins durable et non corrigible parce qu'elle repose sur une lacune difficile à combler, celle des valeurs de morale sociale. Les autres deviendront, par contre, à mesure que leur personnalité se développera, des individus irréprochables au point de vue social. Il est de notre devoir d'aider à leur développement. Dans ces cas-là, le juge des enfants doit faire preuve de solides connaissances crimino-pédagogiques. Tout d'abord, il faut veiller à ce que des jeunes délinquants de ce genre ne soient pas incarcérés avec de possibles criminels professionnels latents et réfractaires au travail. Au cas où une mesure de sursis ne suffirait pas pour faire réaliser à l'adolescent le côté condamnable de ses actes, nous recommandons une peine brève, mais dans l'isolement le plus absolu, afin d'éviter toute contamination qui pourrait

entraver son développement subséquent. Il faudra aussi faire surveiller le sujet après sa libération. Nous ne prédisons cependant rien de déterminé pour ce genre de jeunes délinquants.

En résumé, et à titre d'indication pour le jugement de jeunes délinquants, nous faisons les pronostics suivants :

- 1^o défavorables pour les délinquants professionnels latents parce que réfractaires au travail;
- 2^o favorables pour les délinquants de croissance (jeunes délinquants qui agissent en état de crise, jeunes délinquants par incontinence sexuelle et jeunes délinquants à réactions primaires);
- 3^o incertains pour les jeunes délinquants par faiblesse de résistance.

Nous croyons avoir ainsi donné au criminaliste un *premier moyen d'orientation* qui lui permettra d'expliquer l'acte délictueux par la personnalité de l'individu et de déterminer son développement ultérieur. Nous sommes cependant pleinement conscient du fait que la diversité offerte par la vie criminelle est telle qu'on ne peut pas tout classer dans un schéma de ce genre.

Réaliser ce qu'un individu présente de typique ne doit en aucun cas nous induire à lui mettre une étiquette, au contraire, cela doit nous donner l'occasion de reconnaître dans chaque cas justement ce qu'il y a d'unique et d'individuel.